Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 47 (1974)

Heft: 11

Artikel: L'utilisation du bois : un service rendu à nos forêts

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127695

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le convecteur caréné, dernière nouveauté de Runtal

Ce nouvel appareil présente tous les avantages et caractéristiques du convecteur Runtal traditionnel, dont les lamelles sont en outre entièrement protégées latéralement. Il est ainsi dépourvu d'angles vifs. Cet habillage élégant confère au convecteur caréné un atout de valeur. Son contour franc et dépouillé en fait un élément de décor s'intégrant idéalement à l'architecture moderne.
D'une hauteur réduite et d'une longueur pratiquement « sur mesure » – variable de 10 cm en 10 cm – jusqu'à 6 m, le convecteur caréné trouve sa place dans n'importe quel type de construction et de locaux. Il est dès à présent livrable dans les délais habituels.
Les différents corps de chauffe Runtal – convecteur, radiateur, panneau chauffant, grille chauffante et panneau chauffant Planor – forment avec le nouveau convecteur caréné un programme complet. L'architecte et le spécialiste en chauffage trouveront à coup sûr le corps de chauffe Runtal approprié répondant aux exigences les plus élevées tant du point de vue technique qu'économique.
Runtal est assurément la seule entreprise suisse capable d'offrir actuellement aux utilisateurs une gamme aussi complète que variée de corps de chauffe.
La maison **Runtal** tient à la disposition de sa clientèle une documentation détaillée comportant prospectus illustrés et feuilles techniques.

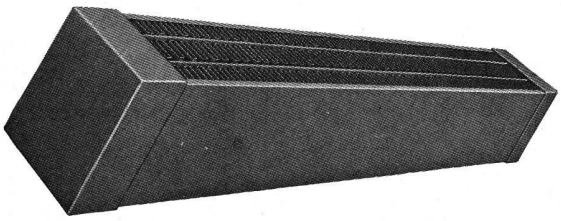

L'utilisation du bois: un service rendu à nos forêts

En traversant les forêts de l'automne au printemps, les promeneurs rencontrent ici et là un écriteau avertisseur: «Attention! Coupe de bois». Certes, la senteur épicée du bois fraîchement coupé est bien caractéristique de cet air stimulant qu'on respire en forêt. Cependant, le sifflement des scies mécaniques ou même la vue de ces troncs majestueux gisant au sol ou entassés à la lisière des bois, font réfléchir l'ami des forêts. L'exploitation du bois est-elle absolument nécessaire? Ne menace-t-elle pas les fonctions protectrices que nos forêts ont à remplir? Voilà des questions que se pose inévitablement toute personne attachée à la nature et à la forêt.

Forêt et environnement

Face à la détérioration de la qualité de nos conditions de vie, provoquée par l'industrie, la technique et la circulation, la prise de conscience dont fait preuve notre société envers l'environnement s'est fort heureusement raffermie. On a très vite reconnu que la forêt, grâce à ses diverses fonctions protectrices, contribue largement à maintenir et améliorer notre espace vital. Ce que les forêts nous offrent en prestations contribuant à la protection de l'environnement présente plusieurs caractères: la forêt, englobant tous les conifères et les feuillus, les fougères, les buissons et les herbes, exerce une fonction régulatrice sur l'eau, purifie l'atmosphère en donnant de l'oxygène, d'une part, en absorbant l'oxyde carbonique d'autre part; elle filtre l'air gonflé de poussière, protège le milieu ambiant contre les forces de la nature (avalanches, inondations, érosion), équilibre le climat. En plus de ses fonctions sociales, la forêt, grâce à la tranquillité qu'elle dégage et aux possibilités d'évasion qu'elle nous offre, remplit une mission importante en tant que lieu de repos pour le citadin affaibli et rongé par les poisons de la civilisation.

La sylviculture assure les fonctions de la forêt

Il est fort réjouissant de constater que l'opinion publique est en général sensibilisée par les souci de sauvegarder les forêts. Des considérations émo-

tionnelles et des slogans polémiques tels que «Ce qui sert à quelque chose ne peut pas protéger» ou «Le bois appartient à la forêt» ont provoqué une vague d'incertitude dans de larges couches de la population. Ces appels, engendrés par un souci mal compris de protection de l'environnement et lancés en vue de mettre un terme à l'exploitation des forêts, ne sont absolument pas fondés. Un quart de la superficie de notre pays est recouvert de forêts; ces bois de feuillus et de conifères, répartis sur le Plateau, le Jura et les Alpes, constituent une aire d'un million d'hectares environ. Au début du siècle, le peuple suisse avait déjà décidé, en votant l'article 31, al. 1 de la loi forestière, que les forêts se trouvant sur territoire suisse ne devaient pas être diminuées dans leur substance. En principe, le défrichement des forêt est interdit. Pour que les autorités cantonales ou fédérales puissent autoriser un défrichement de forêt, il faut qu'il y ait nécessité plus importante que la sauvegarde des bois. Par ailleurs, la surface déboisée doit être remplacée par de nouvelles plantations sur une surface équivalente. Les soins culturaux, les coupes de bois et les réseaux de chemins doivent, en revanche, être considérés comme conditions inéluctables de la sauvegarde des forêts et de leurs capacités de rendement. Les propriétaires de forêts ne visent pas seulement à promouvoir une certaine prestation spéciale, telle que la fonction protectrice ou l'exploitation du bois; ils s'efforcent bien plus de réaliser le rendement optimal des forêts. De cette façon, un entretien intensif et conforme aux règles de l'art, de même que l'exploitation rationnelle du bois, assurent la continuité des fonctions de la forêt; un impératif nécessaire au bien-être de la population. Dans ce contexte, chacun conviendra qu'il est nécessaire d'abattre certains arbres pour faire la place à de nouvelles générations. Ce rajeunissement, réalisé d'après un plan bien établi, contribue à augmenter la vitalité de nos forêts. Grâce à ces interventions, on obtient, par exemple, une amélioration telle qu'une forêt de conifères devient capable de filtrer 30 tonnes de poussière et de suie par hectare, un bois de feuillus pouvant même en filtrer 60 tonnes. Il ressort d'études écologiques que de jeunes peuplements de hêtres, croissant rapidement, produisent un excédent considérable d'oxygène, alors que pour les formations plus âgées, le débit et l'absorption d'oxygène se compensent. Ces exemples suffisent à démontrer que l'entretien de nos forêts, de même que l'exploitation rationnelle du bois, ne peuvent en aucune manière nuire aux fonctions sociales qu'elles sont appelées à remplir. Bien au contraire, une forêt qui ne serait pas entretenue convenablement succomberait rapidement au processus de l'autodestruction. Les conséquences en seraient catastrophiques et les dommages irréparables: la croissance extrêmement rapide des broussailles et des buissons empêcherait tout accès aux forêts; les arbres trop âgés ne seraient plus en mesure de supporter le vent et la neige; l'écroulement de grandes surfaces en serait la conséquence. L'œuvre destructrice atteindrait son apogée lorsque les arbres seraient livrés sans défense aux attaques des insectes et des champignons. A cela s'ajouteraient encore les dangers de la foudre, provoquant des incendies incontrôlables dans toute leur étendue: l'image de la destruction serait complète.

Le bois, matière première protectrice de l'environnement

Par la force des choses, la sylviculture et l'industrie du bois sont devenues de bons partenaires. Compte tenu d'une croissance annuelle de bois de 5 millions de mètres cube, 3,7 millions de mètres cube seulement sont enlevés à nos forêts. Cette quantité de bois, sous forme de sciages, bois de trituration et bois de feu, couvre 70 % des besoins de l'industrie du bois, qui se voit obligée d'importer ce qui lui manque. Dans ces conditions, la vente du bois indigène semble assurée. Pourtant, le baromètre du marché des bois est exposé à de fortes fluctuations et dépend de la bonne volonté du consommateur. De nombreux autres produits font une énorme concurrence au bois massif et aux panneaux dérivés. Les consommateurs ont l'embarras du choix et les perspectives sont assez pessimistes dans le secteur de la construction. Au vu de ce qui précède, on ne saurait parler de conditions optimales pour assurer le marché des bois à l'avenir. Qui peut garantir le succès des ventes à une branche économique qui doit compter avec des périodes de production allant de cent à deux cents ans?

L'encouragement de l'utilisation du bois n'est donc pas seulement le problème numéro un de la sylviculture, de l'artisanat et de l'industrie du bois; il concerne bien plus l'ensemble de notre économie nationale. L'utilisation du bois constitue la base d'existence d'une sylviculture soignée, travaillant à longue échéance et assurant ainsi les fonctions sociales qui incombent aux forêts. L'utilisation du bois est un service rendu à nos forêts, un service dont notre société a besoin pour sauvegarder et améliorer son espace vital.

Lignum, Union suisse en faveur du bois.